



Décision portant nomination du jury pour les concours internes de recrutement d'adjoints techniques principaux de recherche et de formation de 2ème classe, branche d'activité professionnelle J (Gestion et Pilotage), emploi-type Adjoint-e en gestion administrative, session 2026, dans les académies de MONTPELLIER et TOULOUSE.

Le président de l'Université de Montpellier ,

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 31 mars 2026 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture de concours pour le recrutement d'adjoints techniques principaux de recherche et de formation de 2ème classe ;

Vu l'arrêté du 8 avril 2026 fixant les dates, modalités et conditions d'organisation en commun des recrutements des adjoints techniques principaux de recherche et de formation de 2ème classe dans les académies de MONTPELLIER et TOULOUSE, au titre de l'année 2026 ;

DÉCIDE

Article 1 : Sont nommés membres du jury pour les concours internes de recrutement d'adjoints techniques principaux de recherche et de formation de 2ème classe dans la branche d'activité professionnelle J (Gestion et Pilotage), emploi-type Adjoint-e en gestion administrative, au titre de l'année 2026, dans les académies de MONTPELLIER et TOULOUSE :

Madame LUPORSI Bénédicte, administratrice de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, présidente, Université de Montpellier, Montpellier.

Monsieur MAGLIARI Lionel, attaché principal d'administration de l'État, vice-président, Université de Montpellier, Montpellier.

Monsieur BARKATE Patrick, ingénieur d'études hors classe, expert, Conservatoire national des arts et métiers Provence-Alpes-Côte d'Azur, Marseille.

Madame JONCOUR Blandine, attachée d'administration de l'État hors classe, experte, Université de Toulon, Toulon.

Madame ALCOUFFE Catherine, attachée principale d'administration de l'État, Centre régional des oeuvres universitaires et scolaires de Toulouse Occitanie, Toulouse.

Monsieur GERDAY Matthieu, attaché d'administration de l'état, Université Toulouse Capitole, Toulouse.

Madame LABROUSSE Mireille, attachée principale d'administration de l'État, suppléante, Université de Montpellier, Montpellier.

Article 2 : En cas d'empêchement de la présidente désignée, la présidence sera assurée par le vice-président désigné.

Article 3 : Le Directeur Général des Services de l'Université de Montpellier est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montpellier, le 19/05/2026

Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services

Bruno FABRE